

COMMUNE DE SAINT-PAUL-DE-SALERS

Réunion Conseil Municipal 17 juillet 2024

Suite au Marché à procédure adaptée ouverte (dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° Du Code de la commande publique) et suite au rapport de jugement des offres réalisé par le CIT (convention de maîtrise d'œuvre).

Concernant l'opération : Assainissement et renforcement de la voirie communale 2024.

Deux entreprises ont répondu :

Entreprise BERGHAUD : 204 959€ HT 245 950€ TTC

Entreprise RMCL : 219 857 € HT 263 828.40^E TTC

Estimation CIT : 206 924€ HT

Le CIT confirme la conformité des 2 entreprises et énumère les critères de sélection des offres.

Le classement des offres place l'entreprise BERGHEAUD en 1 et l'entreprise RMCL en 2.

L'entreprise BERGHEAUD présente la réponse économiquement la plus avantageuse aux besoins recensés.

Après étude et vote, les travaux sont attribués à l'entreprise BERGHEAUD à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 10h30.

17.07.2024

Tableau de Présence

Laurent GENÈIX	Paie	
M-Hélène VIGN	1 ^{er} Ad	
Daniel FRUQUIERE	2nd	
Andrée BORNE	cm	
Bascal CREGUI	cm	
Christion SULZIS	cm	
Nadine COSTES	cm	
Louise BORDES	cm	
Bruno CHAUDET	cm	
Hubert FONTAINE	cm	
Tony SOANNY	cm	Procuration